

AMOEBA
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 120.177,44 euros
Siège social : 38, avenue des Frères Montgolfier, 69680 CHASSIEU
523 877 215 RCS LYON

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2018

- Présentation des éléments d'informations relevant du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe contenus dans le document de référence de la société
- Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration en application de l'article L.225-37 al 6 du code de commerce contenu dans le document de référence de la société
- Présentation du rapport spécial du conseil d'administration sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du code de commerce contenu dans le document de référence de la société
- Présentation des rapports généraux et spéciaux établis par les commissaires aux comptes de la société

Décisions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de la modification de la rémunération fixe et variable de Madame Valérie Filiatre (membre du directoire au jour de la modification) perçue au titre de son contrat de travail avec la société en qualité de directrice administrative et financière autorisée préalablement par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 31 janvier 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de la modification de la rémunération variable de Madame Valérie Filiatre (membre du directoire au jour de la modification) perçue au titre de son contrat de travail avec la société en qualité de directrice administrative et financière autorisée préalablement par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 25 avril 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de la modification de la rémunération fixe et variable de Madame Valérie Filiatre (administrateur au jour de la modification) perçue au titre de son contrat de travail avec la société en qualité de directrice administrative et financière autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 31 janvier 2018
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de la modification de la rémunération variable de Monsieur Jacques Goulpeau (membre du directoire au jour de la modification) perçue au titre de son contrat de travail avec la société en qualité de directeur des opérations autorisée préalablement par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 31 janvier 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de la modification de la rémunération variable de Monsieur Jacques Goulpeau (membre du directoire au jour de la modification) perçue au titre de son contrat de travail avec la société en qualité de directeur des opérations autorisée préalablement par le conseil de surveillance lors de sa réunion en date du 25 avril 2017

- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, du maintien, au profit de Monsieur Fabrice Plasson, en sa qualité de président directeur général, du bénéfice de l'indemnité de départ dans les termes et conditions initialement fixés en date du 20 mars 2015 et autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 juin 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, du maintien de la suspension du contrat de travail de Monsieur Fabrice Plasson conclu avec la société en qualité de responsable technique de laboratoire autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 juin 2017
- Approbation en application de l'article L.225-40 du code de commerce, de l'aménagement de l'un des objectifs conditionnant l'allocation de l'indemnité de départ au bénéfice de Monsieur Fabrice Plasson autorisée préalablement par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 21 septembre 2017
- Approbation en application de l'article L.225-42-1 du code de commerce, de l'indemnité susceptible d'être due par la société au profit de Monsieur Fabrice Plasson à raison du changement ou de la cessation de ses fonctions de président directeur général
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux président directeur général, président du conseil d'administration, directeur général et directeurs généraux délégués en raison de leur mandat
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Fabrice Plasson, président directeur général
- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Décisions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres
- Autorisation à consentir au conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en cas d'offre publique comportant une composante d'échange initiée par la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de pouvoir à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social, dans les limites de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou un plan d'épargne groupe existant ou à créer
- Fixation du plafond global du montant des émissions effectuées en vertu (i) de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 juin 2016 et (ii) des dix-huitième à vingt-et-unième résolutions, vingt-troisième à vingt-sixième résolutions et vingt-neuvième à trente-et-unième résolutions
- Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre et d'attribuer à titre gratuit des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise aux salariés et dirigeants de la société ou de sociétés détenues à hauteur de 75% du capital ou des droits de vote
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre et d'attribuer des bons de souscriptions d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la société ou l'une de ses filiales ou (iii) de membre de tout comité que le conseil d'administration a mis en place ou viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la société ou de l'une de ses filiales.